

Démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme Commune de BRULEY

Compte rendu de la réunion 11 du 13 février 2014

Réunion thématique « Déplacements mobilité » n°1

Personnes présentes lors de la réunion :

Mairie de Bruley :

- Claude MANET *Maire*
- Alain GOMBAULT *Conseiller*
- Jacques DURAND *Adjoint*

Habitants de Bruley :

- Monique GENERIL
- André GENERIL
- Pierre MANET
- Jacqueline RICHARDIN

Bureau d'étude ITB :

- Damien LEVÉ
- Bureau d'étude HERREYE
- Jean-Baptiste HERREYE
- PNR de Lorraine :
- Jean-Marc GAULARD

Déroulement de la réunion :

Etat des lieux des pratiques

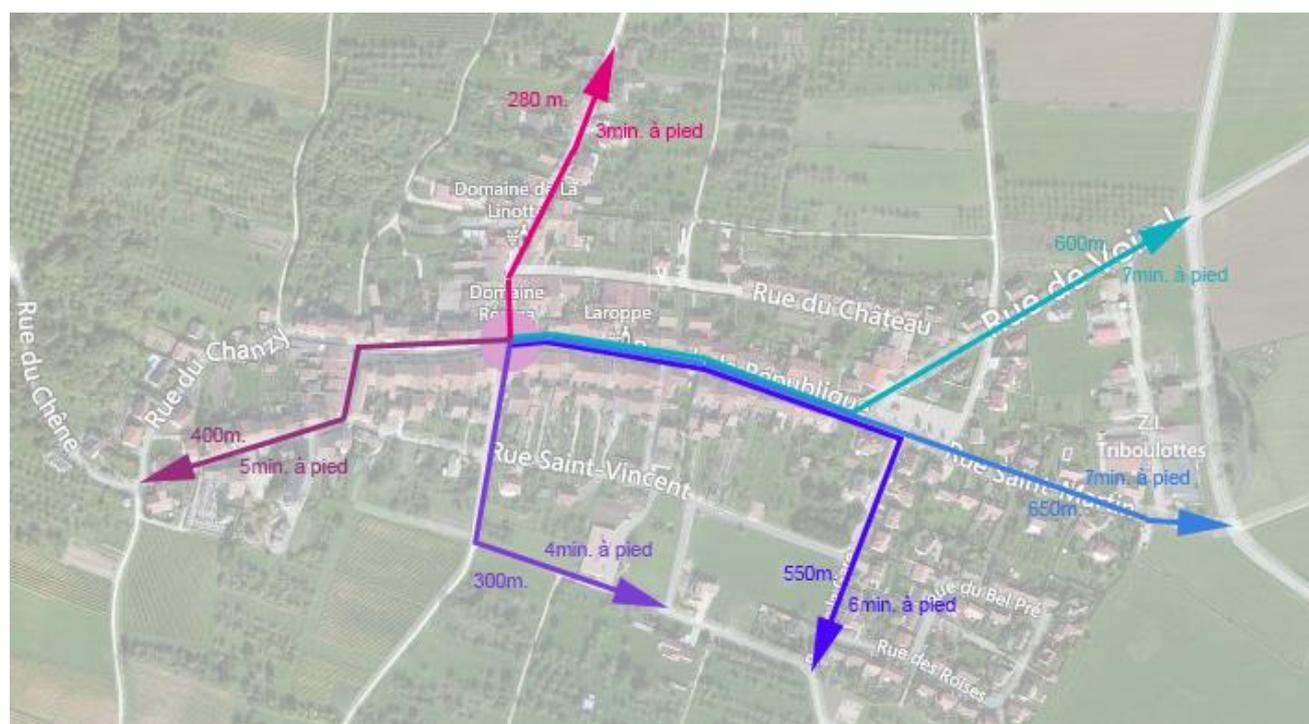
1.1. Dans le village :

Nous pouvons constater que les trajets dans le village (depuis le point central de la mairie – école), peuvent prendre jusqu'à **7 minutes à pied**. Le village de Bruley, très compact, est donc propice aux déplacements doux.

Le projet d'un pédibus a été abordé. Il paraît intéressant d'approfondir ce système qui permet de réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour les trajets quotidiens au sein du village.



Cartographie des temps de trajets et distances à Bruley



1.2. Vers les communes voisines,

Situation des transports en commun et fonctionnement :

Actuellement, la ligne de transport en commun (TED D441) rejoint la gare de Toul en 50 minutes environ. Il s'agit d'un transport ponctuel mis en place sur demande. Les usagers doivent impérativement réserver le trajet par téléphone au 03 83 47 79 58 au plus tard la veille de votre déplacement. La centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h.

La ligne scolaire du TED est la S441 (LANEUVEVILLE direction FOUG-BOUCQ-TOUL)

Ce manque de transport en commun sur la commune est parfois compensé par l'entre-aide entre voisins. Ainsi, il a été proposé de favoriser les actions de **covoiturage**. La mairie pourrait inciter cette pratique et organiser ponctuellement ce moyen de déplacement, les jours de marché par exemple.

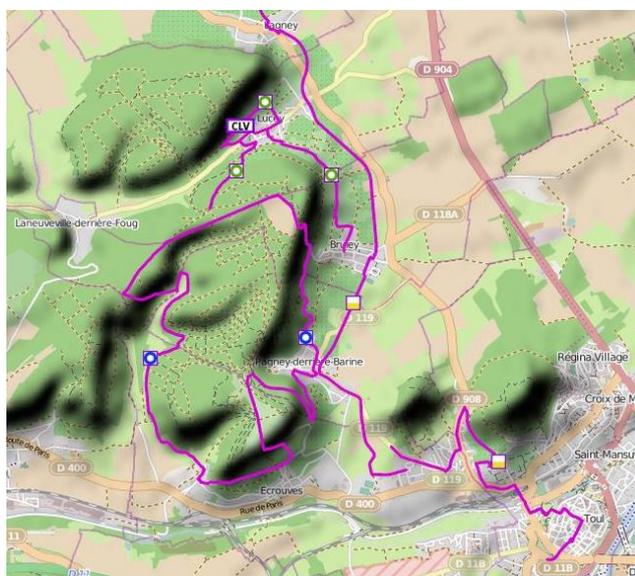
Une piste cyclable vers Toul ?

Pour l'anecdote, certains habitants de Bruley ont fait, leur vie durant, le trajet jusqu'à la gare de Toul en bicyclette pour se rendre à leur lieu de travail. L'itinéraire peut emprunter la D908 ou l'ancien chemin de Bruley. La mise en place d'une piste cyclable a été évoquée, mais sa pertinence est à confronter avec l'utilisation potentielle de cet itinéraire. L'échelle intercommunale de ce projet le situe dans les compétences possibles de la Communauté de Communes du Toulais, pour un lien entre les villages des côtes de Toul.

Sentiers et chemin de randonnée

De nombreux chemins traversent la commune, (chemin rural ou communal, sentier, ...). Trois itinéraires de randonnées sont référencés sur le site « Waymarked Trails » :

- Le circuit des vignes vers Lucey
- Le circuit du Val des Nonnes vers le plateau
- Le circuit du Thiaucourt vers Manoncourt en Woëvre



Dessin des rues, quelle place pour les piétons

2.1. Dans le village, panorama des rues de Bruley



Les rues St-Vincent et Victor Hugo ont une faible circulation, la voirie est donc partagée entre les piétons et les véhicules.

Dans la rue de la république, on peut constater que les emplacements dédiés au stationnement sont parfois mal compris par les habitants. Les trottoirs sont donc utilisés pour le stationnement et le piéton est souvent obligé de marcher sur la route.



Rue du château, le stationnement se fait sur le trottoir pour laisser passer les camions de gros gabarit. Le piéton est donc obligé de marcher sur la route.



2.2. Des voiries partagées : exemples et références

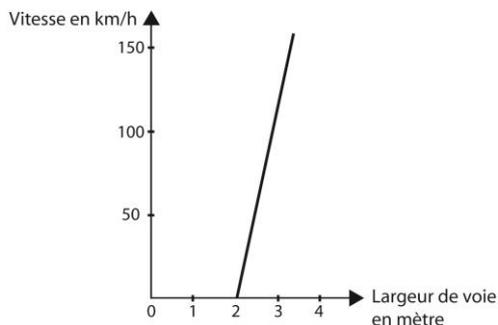
Rue Marechal Leclerc, YUTZ,

Il n'y a pas de distinction entre l'espace piéton et route, le stationnement s'intègre dans la voirie en alternant droite et gauche.



2.3. Quel profil de rue pour le nouveau quartier ?

2.4. La question de la sécurité et/ou la mixité d'usage : mélange ou séparation des usagers ?



La largeur de la voie influence grandement la vitesse des véhicules.

Dans ce quartier d'Hénin-Beaumont (photo de droite), la route fait 4m de large, il est donc nécessaire de rouler doucement pour pouvoir se croiser. De plus, l'étréoussse de la rue rend le stationnement impossible. Les véhicules ne pourraient se garer sans bloquer la circulation.



La question du stationnement

3.1. Etat des lieux, problèmes rencontrés / 3.2. Diaporama des rues de Bruley, analyse croisée

Les véhicules se garent sur les trottoirs au lieu des parkings prévus à cet effet ce qui empêche le passage des piétons, surtout pour se rendre à l'école.

Plusieurs solutions possibles ont été évoquées :

Créer des places de stationnement sur la route pour libérer les trottoirs (marquage au sol sur la chaussée)

Autoriser le stationnement sur le trottoir de gauche pour laisser libre celui de droite pour les piétons. (Cela nécessite une communication ou des panneaux expliquant le principe)



Plusieurs parkings annexes existent :

- Le parking de la rue du Château (1)
- Le parking de la rue St Vincent(2)
- Le parking rue du Bel-pré (3)
- Le parking en haut de la rue Saint martin (places camping-car)
- Le parking du cimetière (5)
- Le parking de la salle polyvalente



3.3. Stationnements individuels

Selon l'INSEE en 2009, il y avait en moyenne 2 véhicules par foyer

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2009	%	1999	%
Ensemble	214	100,0	195	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	179	83,9	159	81,5
Au moins une voiture	205	95,9	181	92,8
- 1 voiture	73	34,1	78	40,0
- 2 voitures ou plus	132	61,8	103	52,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Ce que demande le règlement du PLU actuel :

Dans les zones UB et 1AU, le règlement du PLU demande : Article 12 « Stationnement »

- pour un appartement : 1 emplacement minimum pour 70m² de surface hors œuvre nette avec un minimum d'une place par logement, accessible directement depuis la voie publique ou privée.
- pour une maison : 3 emplacements minimum pour une maison individuelle, dont 2 au moins « non couverts », seront accessibles directement depuis la voie publique ou privée.

Ces règles pourront être adaptées pour le nouveau quartier, en fonction des systèmes de stationnement groupé mis en place. En effet, l'équilibre du nombre de places nécessaire pourra se répartir entre les parkings publics, les places pour visiteurs, et les emplacements au sein des parcelles.

Intégration des stationnements : propositions

4.1.

1 Le garage dans la maison : pollution ou aspect pratique ?

L'intégration du garage dans la maison représente l'une des principales sources de pollution de l'air intérieur. De plus, la proportion trop grande d'un garage sur une façade ne valorise pas la maison. Il est au contraire intéressant de prévoir le garage comme un volume secondaire.

Sur l'image en exemple (maison de catalogue), la place du stationnement est survalorisée. La confrontation avec la terrasse laisse entrevoir des problèmes d'usage entre ces deux espaces.



2 Une alternative au garage : le car-port



Le « car-port » est une alternative au garage fermé, il permet de garer sa voiture à l'abri sans polluer l'air de sa maison. Il peut aussi permettre de créer un espace pour entreposer ses affaires, son bois...

3 Répartition des places de stationnement (de l'espace public, à la place individuelle)

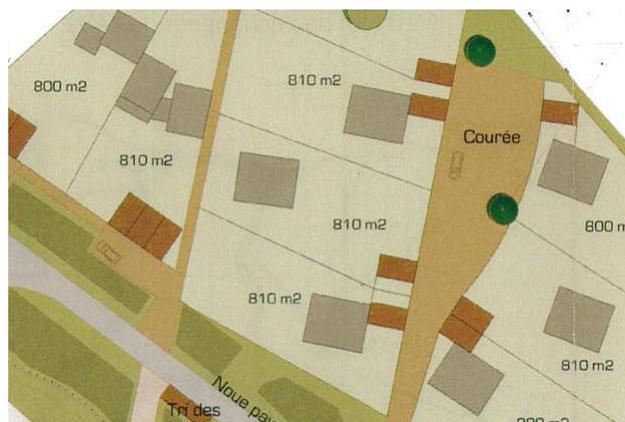
On peut appeler « **stationnement visiteur** » : Les places publiques mises à disposition des habitants ou des gens de passage, en complément des places présentes sur le domaine privé.

On peut appeler « **stationnement du midi** » : Les places privées prévues pour le stationnement de courte durée (pause du midi)



Dans ce quartier, un grand nombre de places sont mises à disposition. Les emplacements représentés en jaune sont des places publiques, alors que celles en orange sont privées et prévues pour l'emplacement du « midi ». La somme de ces places répond au besoin des habitants en proposant plusieurs solutions complémentaires pour le stationnement.

4 Exemple de Rebeuville 88 : des garages sur rue



Dans cet exemple, la mairie a pris à sa charge la réalisation de garages pour unifier le traitement architectural de ces petits bâtiments. L'emplacement a été choisi en concertation avec les habitants. Les garages ont ensuite été vendus avec les parcelles à construire. L'aménagement du quartier trouve sa cohérence dans l'homogénéité des garages et dans leur disposition au plus près de la rue.

4.2. Intégration « paysagère » du stationnement



A Bruley, quelques vignes accompagnent les places de stationnement dans la rue de la République (photo de gauche). D'autres exemples (photo de droite) privilégient une ambiance de rue verte et foisonnante pour rendre plus discret le stationnement des véhicules.

4.3. Réflexion sur les stationnements groupés



Couverts ou non, les stationnements groupés sont possibles pour limiter les stationnements opportunistes. Ils permettent aussi de créer des espaces annexes (local pour les vélos, poubelles ou caves privées)

Prochaines étapes :

Judi 20 février 2014 : Ballade thermographique dans la commune, à 6h00

Judi 20 février 2014 : réunion « Déplacements, mobilités, voiries » n°2, à 18h00

Vendredi 11 avril 2014 : réunion « Urbanité, quartiers, logements » n°1, à 18h00